

COMMUNE DE VERNIER

PROJET DE MOTION

au sens des articles 40 et suivants du règlement du Conseil municipal de Vernier

Un agenda commun pour les associations et la ville de Vernier !

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Nous avons en septembre un nombre important d'évènement organisés par nos diverses associations dont je profite de la présente motion pour les féliciter et les remercier de l'énergie que toutes et tous déploient pour la collectivité ainsi que le temps et l'énergie que les bénévoles de nos diverses associations offrent à nos habitantes et habitants

Le hic, c'est qu'en bon nombre de ces événements se font en même temps et se chapeautent les uns sur les autres prénervant ainsi la dynamique de l'évènement, le nombre de participants et la cohésion entre quartier de la ville de Vernier

Nous pourrions facilement éviter cela en créant un calendrier en ligne tenu par l'administration proposant des dates d'éviter cela

Considérant :

- Le dynamisme de nos associations
- La volonté d'organiser des fêtes et autres évènements festifs
- Le nombre d'associations œuvrant au sein du territoire verniolan
- L'attractivité de ces événements auprès de notre population

le Conseil municipal de Vernier

invite le Conseil administratif :

- 1 A mettre en place un agenda commun accessible à toutes les associations afin de pouvoir planifier leurs évènements
- 2 A dédier un fonctionnaire communale à cette fonction en lui revisitant son cahier des charges.

Pour le groupe MCG

CERUTTI THIERRY - Chef de groupe

Vernier, le 23 août 2024.